



CAP A

Commission Administrative Paritaire des agents de catégorie A

22 et 23 octobre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs,

Est-ce parce que ce sont nos enfants lycéens ou étudiants qui ont manifesté ces derniers temps, est-ce parce que nous sommes des citoyens investis dans notre pays, est-ce parce que nous sommes des fonctionnaires impliqués dans un service public auquel nous tenons, est-ce parce que nous sommes attachés aux droits des salariés, à leur juste rémunération et à leur bien-être, est-ce pour tout cela que la réaction gouvernementale nous a heurtés ? Ces jeunes ont revendiqué légitimement des conditions d'enseignement dignes, et nous sommes révoltés par le traitement institutionnel et médiatique inique de cette juste colère : l'essentiel de l'attention est focalisé sur les violences dont ces jeunes ne sont pas responsables, au détriment des raisons de leur colère.

Depuis des années, les gouvernements qui se succèdent font reculer les droits essentiels dont ceux des salariés, des agents publics, fragilisant toujours davantage le service public, la cohésion nationale, ce dont les jeunes font les frais.

Dans ce contexte général, dystopique et inquiétant, **FO Défense** refuse de baisser les bras et continue de revendiquer un monde du travail meilleur, une fonction publique solide, des agents du MINARM reconnus.

Pour les agents de catégorie A, **FO Défense** continue de revendiquer de meilleures conditions de travail, de meilleures rémunérations, de meilleurs parcours professionnels, qui offrent et ouvrent des perspectives individuelles et collectives.

Ce n'est pas le projet de Loi de Programmation Militaire qui va nous permettre de retrouver le sourire vu l'indigence des mesures catégorielles pour les personnels civils, même si **FO Défense** souligne que, pour une fois, les paramédicaux n'ont pas été oubliés, leur prime de service gelée depuis plusieurs années devant être enfin revalorisée !

Lors du dernier CSA-M, il a été question de la filière technique pour laquelle des réflexions sont engagées et suivies par le Contrôle Général des Armées. Lors de la dernière réforme des IEF en ICD, **FO Défense** avait prédit que le recrutement à bac+5 sans adaptation de la grille indiciaire ne fonctionnerait pas.

FO Défense revendique une refondation du corps des ICD avec un double accès (comme dans le corps des TSEF), dans un premier grade alimenté par des TSEF1 requalifié en ICD et un deuxième



grade où seraient recrutés par concours des ingénieurs ou des diplômés bac+5, le grade ICD HC devenant un grade d'avancement classique. Si certains prétendent que ce n'est pas possible dans le contexte de vaches maigres actuel – **FO Défense** répond que le MINARM a su trouver les moyens financiers pour recruter des contractuels à des niveaux de rémunération attractifs. Réorientons ces moyens vers les ICD !

Les agents de la filière sociale ont récemment appris le décès d'une collègue arrivée il y a peu sur son poste d'assistante de service social, sur un secteur en souffrance depuis de longs mois. La nouvelle a provoqué une onde de choc ! Mais soyons rassurés, le chef de service, par une « habile manœuvre RH », a immédiatement pu débloquent le recrutement de 2 postes d'ASS sur ce secteur !

Au regard des situations de travail fortement dégradées de nombreux agents du SCN ASA, **FO Défense** demande la même « habilité RH » qui permettra de pourvoir les nombreux postes vacants et de préserver la santé physique et mentale des agents. **FO Défense** ne cesse et ne cessera de revendiquer des actes concrets pour les Assistants de Service Social et les Conseillers Techniques du SCN ASA : des moyens humains, des outils spécifiques aux travailleurs sociaux permettant d'absorber la charge mentale inhérente à leur métier (analyse de pratiques, supervision), la reconnaissance de leur expertise et de leurs spécificités.

FO Défense évoque également la situation des chargés d'études documentaires (CED) au sein du MINARM soit une vingtaine d'agents selon le RSU 2025 et principalement affectés au SHD.

Le taux d'avancement de CED en CED principal est de 7%. Est-il prévu un alignement de ce taux d'avancement sur celui des attachés ?

La possibilité des Chargés d'Etudes Documentaires Principaux d'accéder au grade Hors Classe est quasi nulle au MINARM dès lors où ils ne sont quasiment jamais affectés à des postes d'encadrement ou que leur expertise est très insuffisamment reconnue, ne serait-ce que par l'intitulé de leur fiche de poste très souvent générique. Quelle solution pour ces agents pourrait-elle être envisagée ?

Les dossiers à l'examen de cette CAP s'étalant sur une journée et demie sont significatifs des grands écarts d'appréciations et de traitement de situations qui peuvent exister dans ce ministère où l'on passe d'une permissivité délétère à une tolérance « Zéro » qui ne l'est pas moins. **FO Défense** se désolé de constater que malgré les annonces, le handicap psychique soit aussi mal accompagné dans ce ministère. Le manque d'effectifs, les contraintes budgétaires ont des conséquences sur les agents, sur leurs managers. **FO Défense** ne peut accepter que les cadres qui se retrouvent en difficulté en grande partie pour ces raisons ne soient pas accompagnés et se retrouvent en conseil de discipline.

Enfin **FO Défense** dénonce la volonté gouvernementale d'imposer dans le cadre du PLFSS 2027 une mesure contenant la suppression, pour les retraités, de la majoration de 10% des pensions pour les parents à partir du troisième enfant, puis 5% par enfant supplémentaire. Cette majoration permet aux très nombreuses mères qui ont travaillé à temps partiel de combler en partie les conséquences financières sur le montant de leur retraite de ce choix, parfois voire souvent, subi.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Paris, le 22 octobre 2026

